

10^c Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d —)	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les enseignements de la Conférence de la Haye : la réussite des experts. — Une opinion britannique sur les réparations : « L'Allemagne doit payer ». — La solidarité franco-belge en face des défaillances allemandes.

Analysant, dans le *Réveil économique*, « les enseignements de la Conférence de la Haye », M. Léon Faraut pense que si les bolcheviks ne sont pas arrivés à leurs fins, c'est qu'ils se sont trouvés en présence, non plus d'hommes politiques, mais d'experts, d'esprits positifs animés des préoccupations les plus réalistes. Il écrit avec raison :

« Les hommes qu'ils ont rencontrés à La Haye sont d'une autre qualité que ceux avec lesquels ils furent admis à conférer à Gênes. Ce ne sont pas des hommes d'Etat facilement enclins au compromis, en raison des trop nombreuses contingences dont ils veulent toujours tenir compte, mais des hommes qui connaissent les affaires et les traitent comme des commerçants et des industriels sont accoutumés de le faire, de façon purement pratique. Et parce que c'est avec des hommes d'affaires que les bolcheviks ont été appelés à s'entendre à La Haye, la discussion a bien tôt pris le tour positif qui convenait. Le tremplin qui leur avait été dressé à Gênes et du haut duquel ils pouvaient haranguer la foule leur ayant été retiré, les délégués de Moscou se sont vu contraints à plus de tempérance verbale.

Par ailleurs, les questions précises, posées par les experts non-russes à Litvinoff et Krassine, ont obligé ces derniers à s'expliquer et à convenir que le gouvernement des Soviets persiste dans son refus d'admettre les droits des anciens propriétaires, bref d'accorder la moindre compensation ou indemnité.

Pourant, la Conférence se solde par un enseignement de plus de valeur encore, à savoir l'édification des partisans jusqu'aboutissants des bolcheviks.

M. Faraut dit très justement : « Ce qui est intéressant, ce n'est pas tant d'avoir amené les bolcheviks à ces déclarations catégoriques, c'est de les avoir conduits à démontrer eux-mêmes aux Anglais et aux Italiens qui, moins intéressés que nous dans les questions de dettes et de restitution de propriétés, imaginaient, qu'on pourrait, tout de même, trouver un terrain d'entente avantageux. La rupture ne provient donc pas de la France, et c'est très important.

Au total, si la Conférence de la Haye a été nulle en résultats positifs, elle enregistre du moins ce résultat négatif d'avoir mis en évidence l'impossibilité de composer avec les Soviets.

La France et les Etats-Unis le savaient déjà. La Grande-Bretagne et l'Italie l'auront peut-être appris. Ce sera alors le début d'une ère nouvelle. Pourtant n'espérons pas trop !

Dans un article que publie le *Sunday Times*, M. Arthur Balfour, président de la Chambre de Commerce de Sheffield, développe la thèse que l'Allemagne doit acquiescer, sans réserves, le montant des réparations. M. Balfour exprime avant tout l'idée que les Alliés devraient déterminer définitivement les capacités de paiements du Reich.

Il est, dit-il, absolument sûr que si les alliés ne fixent pas une fois pour toutes la somme qu'ils se proposent d'exiger de l'Allemagne, s'ils ne font pas comprendre ainsi au gouvernement allemand et au monde entier que c'est là leur dernière et inamovible décision, nous ne verrons que marchandages et subterfuges. Les alliés et la commission des réparations ont à leur disposition tous les renseignements et tous les faits nécessaires pour établir le montant de la somme que l'Allemagne est en mesure de payer.

Quant au règlement, voici l'aménagement pratique qu'il devrait comporter :

Il faut offrir à l'Allemagne, déclare M. Balfour, un sérieux escompte sur tous les versements qu'elle consentirait à effectuer avant l'échéance. Si, par contre, elle mettait un retard pour un seul de ses versements partiels, les alliés se verraient dans l'obligation de mettre la main sur ses douanes et d'établir à leur profit des droits d'importation et d'exportation payables en or.

S'il ne plaît pas à l'Allemagne de nous voir nous saisir de ses douanes, elle sait comment se débarrasser de nous. Un moyen suffit pour cela : c'est qu'elle paye aux alliés ce qui leur est dû.

Cette opinion mérite une approbation totale : elle est conforme d'ailleurs à la thèse que ne cesse de soutenir la France.

Ce qui est, pour nous, particulièrement intéressant à noter c'est que les idées, émises par le Président de la Chambre de Commerce de Sheffield, reflète le sentiment presque général de l'industrie et du commerce de Grand-Bretagne.

Puissent de tels appels autorisés être entendus des dirigeants de Londres !

Commentant, il y a quelques jours, la situation créée, par la dernière demande de moratorium de l'Allemagne, nous indiquions qu'il était absolument nécessaire que la Belgique et la France marchassent de concert.

Tel paraît être également le désir de l'opinion belge, si l'on en croit les lignes suivantes du journal, le *Soir* :

Ni à Paris ni à Bruxelles on ne peut concevoir qu'il soit accordé à l'Allemagne un moratorium de longue durée sans garanties ni compensations, ce qui équivaudrait, en fait, à un abandon, tout au moins provisoire, des réparations. A Paris comme à Bruxelles, on conçoit la réduction de la dette allemande par une annulation correspondante des dettes interalliées et on entend faciliter la conclusion d'un emprunt international. Ce sont là des conditions excellentes pour affirmer, dans une action parallèle, la solidarité des deux nations amies, agissant dans la plénitude de leur indépendance et de leur souveraineté respectives. Il n'est pas douteux qu'une telle affirmation contribuerait grandement à éclaircir la situation diplomatique.

Tout commande d'ailleurs cette étroite solidarité des deux pays : « Leurs intérêts sont identiques ; leurs besoins immédiats sont identiques ; l'un et l'autre ils sont animés de la même volonté de maintenir la paix en assurant le respect de l'intégrité de leurs droits. »

Et, en effet, la Belgique et la France sont les deux nations qui ont le plus pâti de la guerre ; ce sont elles qui ont subi les plus gros dommages et, par suite, ressentent les plus intenses besoins des paiements allemands pour faire disparaître les conséquences douloureuses de la guerre.

Enfin, une dernière raison commande l'union franco-belge. Alors qu'entre la France et la Grande-Bretagne existent de grandes divergences d'intérêts, — d'où une manière toute différente de poser le problème des réparations, — entre la Belgique et la France, il n'existe pas de semblables incompatibilités : les intérêts sont absolument communs et leur sauvegarde appelle, non seulement un traitement identique, mais un règlement commun.

Mais, il ne suffit pas d'affirmer ces faits ; il faut veiller à ce que quelques intéressés ne viennent pas tenter de disjoindre le bloc franco-belge.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Soldats américains traitant les grévistes allemands... à l'Allemagne

Les soldats américains — ils n'ont donc pas tous quitté le Rhin — ayant eu recours à la manière forte pour obliger les mineurs grévistes des environs de Coblenz à reprendre le travail, les journaux locaux manifestent leur mécontentement de cette énergie américaine. On reproche aux soldats américains d'avoir arrêté les mineurs et d'avoir conduit les mineurs baïonnette au canon dans les mines.

Pendant quatre années, les Allemands, en région occupée, étaient impitoyablement en prison les malheureux civils qui, très insuffisamment nourris, refusaient d'exécuter leurs travaux. Leur presse est donc assez mal venue à se plaindre aujourd'hui.

Le socialiste indépendant Breitscheld est à Paris

On annonce l'arrivée à Paris, du docteur Breitscheld, leader des socialistes indépendants allemands, qui doit prendre part à une manifestation organisée à l'occasion de la mort de Jaurès ; il doit prononcer un discours auquel on attribue une grande portée.

Les cadeaux bolchevistes

Les délégués des Soviets à la Haye, avant de quitter la Hollande, offrirent au chef de la police, ainsi qu'aux policiers qui les avaient gardés, des étuis à cigarettes d'or et d'argent.

Or, reconnaissant en ces petits cadeaux des objets nationalisés (oh ! le bel euphémisme) par les Soviets, les fonctionnaires hollandais s'excusèrent de ne pouvoir les accepter.

Moins scrupuleux, des négociants en diamants, venus, dit-on, de Milan, achetèrent volontiers les pierres précieuses que les délégués russes avaient apportées pour solder leurs dépenses.

Immersion d'obus asphyxiants

On a commencé à immerger dans la rade de Dunkerque 80.000 obus à gaz asphyxiants provenant des camps anglais de Hourbourg. On a choisi à cet effet, à une dizaine de milles du port, un lit de vase épais où les obus s'enfoncèrent sans risquer d'être déplaçés par la marée. L'opération continuera jusqu'à épuisement, à raison d'un train de 170 tonnes par jour.

Des mesures contre les Espagnols au Maroc

On annonce que les autorités françaises ont ordonné la saisie de tous les fusils et carabines Mauser espagnols détenus par les indigènes sur la zone française, ainsi que tout le matériel portant la marque à feu de l'armée espagnole.

La population de la France

Un décret, publié mardi matin dans l'*Officiel*, recense les chiffres du dernier recensement en France.

La population de la Creuse, chiffre rectifié, est de 228.244 habitants. Le total général de la population de la France est donc de 39.209.666 habitants.

Instituteurs syndiqués en correctionnelle

Les membres du bureau du syndicat des instituteurs de la Finistère, qui, malgré l'injonction de l'inspecteur d'académie avaient refusé de dissoudre leur association, viennent d'être traduits devant le tribunal correctionnel de Brest, pour infraction à la loi sur les syndicats.

Parmi les pièces saisies à leurs domiciles, on a trouvé des documents de propagande n'ayant aucun rapport avec les intérêts corporatifs des instituteurs.

Les instituteurs ont été condamnés à 100 francs d'amende chacun et la dissolution du syndicat a été prononcée.

Un curieux acquittement

La 11^e chambre correctionnelle de la Seine vient de rendre un curieux acquittement. Un employé de banque était poursuivi devant elle pour détournement, commis en 1918, au préjudice de sa banque. Au cours de l'instruction dont il avait été l'objet, un expert avait été commis qui mit quatre ans pour procéder aux recherches que lui avait demandées le juge et déposer le rapport qu'il devait faire. Quand ce rapport fut réglé et l'employé renvoyé devant le tribunal correctionnel. Le tribunal vient de l'acquitter pour cette raison de droit que plus de trois ans s'étaient écoulés entre le dernier acte de la procédure dont il avait été l'objet et la reprise de l'instruction qui avait suivi le dépôt du rapport de l'expert.

Ajournés de la classe 1920

Aux termes de l'art. 93 du projet de loi de recrutement adopté par la Chambre des députés en séance du 29 juin 1922, les ajournés de la classe 1920 incorporés par la suite devaient être libérés en octobre 1922. Or, il est de toute évidence qu'à cette époque, la loi de recrutement ne sera pas encore votée dans son texte définitif.

En conséquence, on annonce que des instructions seront données en temps voulu par le ministère de la guerre pour que les ajournés de la classe 1920 bénéficient par anticipation des dispositions de l'art. 93.

CHRONIQUE LOCALE

LES GOGOS méritent protection !

Les journaux ont publié ces jours derniers la déconfiture d'un financier d'occasion, qui, dans le Tarn, avait réussi à se faire confier le contenu des bas de laine de petits propriétaires de ce département, et qui, avec désinvolture, dissipa cet argent.

Plus d'un million est perdu, bien perdu, car le quidam n'est pas solvable, et de nombreux petits propriétaires sont ruinés.

Cette lamentable histoire se renouvelle trop souvent. Sans parler des grands poufs faits par des banques considérables, on est malheureusement obligé de constater la fréquence des faillites de financiers marrons, qui invitent les petits rentiers à leur confier leurs économies avec promesse de les faire fructifier.

Nous avons un récent et triste exemple dans le Lot, à Figeac, et c'est dire que, connaissant la misère dans laquelle certains petits porteurs ont été plongés par suite des promesses, des manœuvres de filibustiers, nous ne pouvons que nous apitoyer sur le sort des victimes du chevalier d'industrie qui a opéré dans le Tarn. Du soir au lendemain, un aigre fin s'installe banquier, manieur d'argent ; personne n'a le droit de contrôler qui il est, d'où il vient. Il opère à sa guise, et s'il est tant soit peu mûr, il a vite réuni une clientèle de gogos.

Le krach du filibustier de Tarn et celui des aigre fins de Figeac sont là pour prouver combien, à l'avenir, les possesseurs de quelques économies, doivent être méfiants, avant de livrer leur argent.

Mais il faut bien dire que l'Etat n'a encore rien fait pour garantir les petits rentiers contre les détresseurs.

La commission du budget au Sénat a examiné, au cours de cette année, la question relative au contrôle des opérations bancaires.

Mais le Parlement est parti en congé sans que cette question ait été étudiée à fond. Et cependant, est-ce qu'une législation spéciale ne serait pas nécessaire ? N'est-il pas honteux qu'on laisse dépouiller de braves et naïfs paysans, retraiés, par des estaffiers auxquels il suffit de mettre sur la porte d'un bureau un pancarte où on lit deux mots : établissement financier ?

Les naïfs, les crédules, les confiants sont légion. Hélas ! au lendemain des krachs financiers, on le constate amplement.

Mais le Gouvernement a-t-il intérêt à ne pas prendre la défense de ces naïfs, de ces crédules, de ces confiants petits porteurs ?

Il est temps de mettre un terme aux exploits des aventuriers qui opèrent dans la finance, et pour cela le contrôle des opérations bancaires s'impose. Protéger les honnêtes gens, les gogos contre les détresseurs est le devoir d'un Gouvernement soucieux de la prospérité du pays.

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Jeudi matin, à 7 h. 15, a eu lieu l'ouverture des portes du wagon funéraire ramenant les corps de 3 enfants du Lot, Ayot, de Cahors, Lacombe, de Douelle, et Plaujac, de St-Martin-Labouval, morts au champ d'honneur.

Les honneurs militaires ont été rendus avec le cérémonial ordinaire, puis les corps ont été remis aux familles.

Légion d'honneur

Parmi les nouveaux promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous relevons avec plaisir le nom de notre distingué compatriote M. Arnaud, préfet de la Gironde, qui est nommé officier de la Légion d'honneur.

Nous adressons nos félicitations à M. Arnaud.

Ecole de St-Cyr

Parmi les candidats déclarés admissibles à l'Ecole de St-Cyr, nous

relevons les noms de nos jeunes compatriotes Courbil et Deshorties, anciens élèves du lycée Gambetta. Nos félicitations.

Assistance publique

Notre compatriote M. Barry, originaire d'Arcambal, reçu tout récemment au concours de l'Assistance publique, est nommé sous-inspecteur des Enfants assistés dans le département de la Charente-Inférieure. Nos félicitations.

Compatriote

Notre compatriote M. Cocula, receveur des finances à Brive est nommé à Béziers. Nos félicitations.

Postes

Mme Puibasset est nommée gérante de la recette auxiliaire de Floresas.

Tabacs

M. Gisquet, contrôleur de culture des tabacs à Cahors, est nommé contrôleur principal à Beaurepaire. Nos félicitations à M. Gisquet.

Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat rejette une requête de M. Boyer, contre un arrêté du conseil de préfecture du Lot, rejetant sa demande en décharge de la patente pour l'année 1919 sur le rôle de la commune de Cahors, en qualité d'entrepreneur de travaux publics.

NOS RUES

Nous nous permettons de signaler au service de la voirie le mauvais état de la rue des Capucins prolongée, rue qui part de l'avenue de la gare et aboutit à l'avenue de la gare des marchandises.

Sous le ponceau du chemin de fer, on constate un vrai cloaque ; des deux côtés de la rue, l'herbe est haute, et les abords sont encombrés par des tas d'immondices.

Les ordures ménagères déposées devant les portes ne sont pas enlevées depuis plusieurs... jours.

Un nettoyage relativement sérieux s'impose, car cette rue, qui aboutit à l'abattoir, est très fréquentée.

Au surplus, c'est une mesure d'hygiène que de procéder à l'enlèvement des ordures.

L. B.

Lycée Gambetta

Voici les résultats du baccalauréat (session de juillet 1922) :

Deuxième partie :
Mathématiques. — **Recus :** Clary Maurice, Laborie René, Molinié Joseph (mention assez bien).

Admissible : Ayzac Jean.

Philosophie. — **Recus :** Decas Lucien, Miquel René.

Admissibles : Amalric Maurice ; Barreau Robert, Dupont Emile, Faurie Louis, de Roaldès Albert, Tassart Pierre.

Première partie :

Latin-Grec. — **Recus :** Bramel Jean, Tulet Jean (mention assez bien).

Latin langues vivantes. — **Recus :** Barayre Marcel, Goudouèche Albert, Ségué Georges.

Latin-Sciences. — **Recus :** Delpouget Lucien (mention assez bien), Devode Louis, Dewannieux Roger, Ollier Maurice (mention assez bien), Ouvrière René (mention assez bien), Pellissier Pierre (mention assez bien), Sasmayoux Roger, Soulié Pierre (mention assez bien).

Admissible : Martin Louis.

Sciences-langues vivantes. — **Recus :** Borredon Roger, Dalet Camille, Ithier Léon, Marrou Maurice, Mathieu Georges.

Admissible : Rullié Pierre.

Nos félicitations aux lauréats.

Chambre de Commerce AVIS

M. Demengeau-Vignerie, consul agent régional du commerce extérieur de France, en résidence à Toulouse, doit faire à la Chambre de Commerce du Lot, au cours de sa prochaine réunion du 29 juillet courant une intéressante causerie.

Il nous prie de faire connaître à tous les commerçants ou industriels intéressés qui désireraient le consulter, qu'il se tiendra à leur entière disposition après la séance, à partir de 16 heures, au siège de la Chambre.

Location des places dans les trains

M. le prince Murat, député, vient de recevoir la lettre suivante du directeur de la Cie du P. O.

Le 9 novembre 1921, en réponse à votre lettre du 21 octobre précédent, nous demandant qu'un service de garde places soit installé à Rocamadour et à Gramat, je vous ai fait savoir que nous étudierions, pour le Service d'Eté 1922, la possibilité de donner satisfaction.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Député, que depuis le 1^{er} juin dernier la gare de Rocamadour peut louer en toutes classes dans les trains 52, 68 et 72.

D'autre part, et à titre d'essai, les voyageurs de 1^{re} classe pourront, dorénavant, remettre leurs demandes de location à leur gare de départ toutes les fois qu'ils auront à se transférer dans une gare de formation, autre que Paris, ou dans une gare intermédiaire autorisée à pratiquer la location des places.

Cette facilité permettra aux personnes en provenance de Gramat, voyageant en 1^{re}, de trouver leur place réservée à Rocamadour.

J'espère que ces différentes mesures qui augmentent les commodités offertes à la clientèle de la région du Haut-Quercy lui donneront toute satisfaction. Veuillez agréer, etc.

Concours d'admission à l'Ecole Normale SESSION DE 1922

Aspirantes

- Sont admissibles :
 Mlles
 Bayle, de l'E. P. S. de Saint-Céré ;
 Brouel, de Gourdon ;
 Bessières, de l'E. P. S. de Cahors ;
 Brunies, de l'E. P. S. de Saint-Céré ;
 Cardoni, de Gourdon ;
 Cayrol, de Saint-Céré ;
 Charazac, de l'école de Martel ;
 Chastagner, de Souillac ;
 Constant, de Martel ;
 Constanly, de Martel ;
 Fourès, du Lycée de Cahors ;
 Fournié Yvonne, du Lycée de Cahors ;
 Grangé Yvonne, de l'E. P. S. de Gourdon ;
 Grimal Yvonne, du Lycée de Cahors ;
 Grimal Odette, de l'E. P. S. de Montcuq ;
 Hébrard Laure, de l'E. P. S. de Souillac ;
 Jardon, de l'école de Souillac ;
 Lacou, de Martel ;
 Ladurantie, de l'E. P. S. de Gourdon ;
 Lafage, du Lycée de Cahors ;
 Lapergue, de Martel ;
 Lugrin, de l'E. P. S. de Dénazaville ;
 Pégoury, du Lycée de Cahors ;
 Périé, de l'école de Souillac ;
 Poux, de l'E. P. S. de Gourdon ;
 Ronléux, de l'école de Martel ;
 Rouquet, de l'école de Martel ;
 Sorres Lucienne, de l'E. P. S. de Gourdon ;
 Servant, de l'école de Cahors, B. Gamoletta ;
 Vernet, de l'E. P. S. de Dénazaville.

Brevet élémentaire

Aspirantes

- Sont admissibles :
 Mlles
 Balibrand, de l'école Jeanne d'Arc ;
 Brassat, de l'E. P. S. de Gourdon ;
 Brunet, de l'école du B. Gambetta, à Cahors ;
 Couderc, de l'école de Souillac ;
 Dages, de l'école Jeanne d'Arc ;
 Delsol, de l'E. P. S. de Gourdon ;
 Deshorties, de Martel ;
 Durand Marthe, de l'E. P. S. de Gourdon ;
 Espointour, de Martel ;
 Fresquel, de l'E. P. S. de Cahors ;
 Gouzuou, de l'E. P. S. de Cahors ;
 Grenaille, de l'E. P. S. de St-Céré ;
 Jaubert, de l'école libre de Gourdon ;
 Jaussely, de l'école de Martel ;
 Lacombe Marie, de Martel ;
 Leroy, de l'école de Puy-Evêque ;
 Moreau, de l'école libre de Gourdon ;
 Sezat, de l'école de Cahors, B. Gambetta ;
 Sol, de l'école Jeanne d'Arc ;
 Vings, de l'école du B. Gambetta, à Cahors.

Aspirants

Sont définitivement reçus :
 Ecole Normale. — MM. Aubrit, Ségala, Paly.

Brevet élémentaire. — MM. Bragard, Layaur, Mazol, Petit, Souparis, Veysié. 52 aspirants avaient pris part au concours ; 19 avaient été admissibles.

Grandes vacances scolaires ANNEE 1922

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, et en application de la circulaire ministérielle du 17 juillet courant, les grandes vacances scolaires dans les écoles primaires élémentaires et maternelles du département ont été fixées ainsi qu'il suit :

Sortie : le mercredi 2 août après la classe du soir ;
Retour : le mardi 3 octobre à 8 heures du matin.

Retraite

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite les instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

Instituteurs
 MM. Ladoux, de Grézols ; Pradie, de Montgesty ; Girma, de Cours ;

Clermont, de Prudhomme; Lagarri-
gue, du Bourg.

Institutrices

Mmes Lacaze, de St-Clair; Lagar-
rigue, du Bourg; Vidal, de Cahors;
Emont, de St-Denis-Martel; Delmas,
de St-Laurent-Lolmie; Lavabre, de
Sonac.

Union Vélocipédique de France

Cahors-Concots et retour

Comme nous l'annoncions samedi,
le brevet cycliste militaire des
50 kilomètres s'est disputé diman-
che sur le parcours Cahors-Concots
et retour. Il a obtenu un franc succès.
Au signal du starter, M. Morange,
un peloton d'une douzaine de coureurs
s'envola vers Concots.

Presque tous les participants du
dernier Critérium Peugeot avaient
répondu à l'appel de leur nom.

De jeunes coureurs comme Mont-
tagne, Cagnac, Segons, venaient com-
pléter les vides causés par l'abstention
de Ribeyrou, Sirvain, Pouchet, etc.
La course promet d'être menée à
vive allure dès le premier kilomètre,
et la montée de Terre-Rouge est les-
tement gravie par un peloton com-
pact. Mais peu à peu, la masse aux
couleurs diverses que l'on aperçoit
progressant sur la route semble per-
dre de son homogénéité et se section-
ner : un premier peloton formé par
Molis, Valadié et Bétaillies prend cent
mètres d'avance sur le gros de la
troupe. Cagnac, Segons, Montagne
ferment la marche. A Bégoux, le jeun-
e Rue, de Montcuq, descend de ma-
chine et répare son pneu crevé.

Les coureurs sont maintenant
échelonnés sur une assez grande dis-
tance et le passage à Arcambal s'ef-
fectue dans l'ordre suivant : 1. Vala-
dié; 2. Bétaillies; 3. Molis; 2. pelon-
ton : Lafon, Fauché, Montagne, sui-
vent de près Huygebaert, Segons,
Cagnac.

La route, demeurée en excellent
état malgré la pluie, permet aux
hommes de tête d'accélérer l'allure.
Le désir qu'ont Molis et Valadié de
se séparer de leur compagnon de
route; le luzéchois Bétaillies, appa-
rait à tous.

Aux poussées soutenues du pre-
mier succèdent les sprints sur courte
distance de Valadié. Mais toutes les
tentatives pour laisser seul l'impor-
tant demeurent sans résultat immé-
diat. Bétaillies laisse ses deux cama-
rades de course se relayer à la con-
duite du peloton et, semblant affec-
tionner la troisième position, profite
au contraire de leur effort. Un ins-
tant, mal inspiré, et abandonnant
sans doute cette façon de courir, il
heurte dans un effort désordonné
son camarade Valadié. Tous deux
descendent de machine sans aucun
mal.

Ce futile incident de course permet
à Molis de se sauver et de prendre
300 mètres d'avance sur ses deux
concurrents, qui roulent maintenant
à faible allure et de compagnie.

Les arrivées au contrôle de Con-
cots, tenu par M. Dulac, s'effectuent
ainsi : 1. Molis, à 16 h. 41; 2. Bétail-
lies, à 16 h. 43; 3. Valadié, à
16 h. 43' 30"; 4. Fauché, à 16 h. 48;
5. Segons, à 16 h. 50; 6. Huygebaert,
à 16 h. 51; 7. Lafon, à 16 h. 53; 8.
Rue, à 16 h. 58. Suivent à faible in-
tervalle Cagnac, Montagne, Boulepi-
quante, dans l'ordre

La seconde phase de l'épreuve
n'apportera aucun changement sen-
sible au classement des coureurs.
Seul, Valadié, parti de loin, et en un
sprint magnifique, viendra ravir à
Bétaillies la place de second.

M. Barthès, juge à l'arrivée, enre-
gistre les résultats ainsi qu'il suit :
1. Molis, à 17 h. 37; 2. Valadié, à
17 h. 40; 3. Bétaillies, à 17 h. 40' 2/5;
4. Fauché, à 17 h. 42; 5. Segons, à
17 h. 53; 6. Huygebaert, à 17 h. 54;
7. Lafon, à 17 h. 59; 8. Rue; 9. Ca-
gnac; 10. Montagne; 11. Boulepi-
quante.

Tous les coureurs ont droit à nos
félicitations. La performance accom-
plie par les premiers est excellente.

Les autres, en moins bonne forme,
ou victimes de crevaisons, consacre-
ront sans doute les quelques jours
qui nous séparent encore de la course
des 100 kilomètres, à un entraîne-

ment sévère, ils connaîtront alors le
succès.

L'organisation : l'organisation fut
impeccable, grâce aux efforts des di-
rigeants du comité départemental de
l'U. V. F., à la tête desquels nous
devons citer M. Lestandi, directeur
de la course, aidé dans sa tâche par
le capitaine Lemaire, chef de section
subdivisionnaire, qui apporta aux
organisateurs les concours de sa com-
pétence.

Elle fut facilitée par le geste spor-
tif de M. Delcros, agent de Peugeot,
qui mit gracieusement à la disposi-
tion du comité une de ses meilleures
voitures.

Que tous reçoivent ici nos félici-
tations et nos remerciements.

CHRONIQUE SPORTIVE

Tennis

CAHORS-MONTAUBAN

Tennis Club Cadurcien bat U. S. Montau-
ban par 4 parties à 1.

Le second match Cahors-Montauban a été
disputé le 23 juillet sur les courts de
l'U. S. M. à Sapic.

Les équipes étaient composées ainsi qu'il
suit :

CAHORS. — Simple : Planacassagne, Pé-
lissier Georges, Pélissier Pierre, Seguy B.;
Double : Planacassagne et Pélissier Pierre.

MONTAUBAN. — Simple : Descousis,
Pouyillon, Champignière, de Séverac; **Double :**
Descousis et Pouyillon.

Il faut reconnaître tout d'abord que la
victoire de Cahors fut très nette et disons
qu'après le match aller disputé à Cahors et
où Cahors fut victorieux par 3 parties à 2, il
n'apparaissait plus que le résultat de la
rencontre pût tourner au désavantage de
Cahors, puisque son équipe n'avait subi que
deux échecs. Il suffisait que l'équipe cadur-
cienne se comporta à Montauban comme à
Cahors et c'est ce qu'elle fit car elle fit
beaucoup mieux. Aussi, lorsque le lundi
24 juillet au matin le résultat, en faveur de
Cahors, fut connu des tennismen cadur-
ciens, de leurs cours s'éleva la plus cha-
leureuse, la plus cordiale ovation. Minute
inoubliable pour les représentants de notre
jeune et vaillante société cadurcienne.

Avec leur quadruple victoire celles de
Planacassagne, Pélissier Pierre et Seguy B.
en simple et celles de Planacassagne et
P. Pélissier en double, on peut affirmer que
Cahors s'est approprié la toute première
place dans cette compétition entre deux
cités voisines. Depuis que celle-ci a été
créée jamais nous n'y avions remporté
pareil succès; succès complet dont Cahors
peut être fier; succès décisif et impres-
sionnant dont Cahors doit être d'autant plus
heureux que les vainqueurs, sauf le vétéran
Planacassagne dont le dévouement est
inlassable, sont tous dans la splendeur de
la jeunesse et que leur triomphe n'est pas
de ceux dont on peut dire qu'il est le
couronnement de leur carrière.

D'ailleurs voici les résultats :

Double : P. Pélissier et Planacassagne
battent Descousis Pouyillon 6/3, 7/5.

Simple : B. Seguy bat de Séverac 6/2, 6/4;
Planacassagne bat Champignière 6/1, 7/5;
P. Pélissier bat Pouyillon 6/2, 4/6, 6/3;
Descousis (Montauban) bat G. Pélissier 7/5, 8/6.

Cette victoire fait honneur à notre cité et
principalement aux membres du Tennis
Club Cadurcien qui sont heureux d'adresser
leurs félicitations à leur dévoués joueurs
qui en plus de remporter des succès spor-
tifs ne délaissent aucunement leurs études,
et la preuve en est aux résultats obtenus
aux épreuves du baccalauréat où MM. Pé-
lissier Pierre et Ollier ont obtenu la men-
tion assez bien à la série latin-sciences, et
Georges Seguy latin-langues.

Nos félicitations vont aussi au jeune Ber-
nard Seguy qui vient d'être reçu à ses exa-
mens de P. C. N.

A tous ses membres du tennis nous renou-
velons toutes nos sincères félicitations et
que nos meilleurs vœux les accompagnent
dans leurs futurs succès et intellectuels et
sportifs.

VILLE DE CAHORS

Exposition Canine

Le St-Hubert-Club Quercinois, stimu-
lé par le succès obtenu l'an der-
nier par sa première exposition, a
fixé à 3 août sa grande manifestation
pour 1922.

Le nombre toujours croissant des
exposants fait augurer un vrai suc-
cès.

La population cadurcienne, et particu-
lièrement les commerçants, ont
tenu, par des dons généreux en espèces
ou en nature, à montrer l'intérêt
qu'ils portent à la réussite de cette
exposition. Son éclat en sera rehaus-
sé par la visite de M. de Monzie, Sé-
nateur, Maire de Cahors.

Le jury, essentiellement composé de
spécialistes étrangers au départe-
ment, accrédités aux Expositions de
Paris, Bordeaux, Toulouse, Angoulême,
etc., etc., examinera les animaux
et les classera avec une juste mais
rigoureuse impartialité.

Le Comité rappelle aux exposants
qu'il n'ont pas encore adhéré qu'ils
pourront faire inscrire leurs chiens
au bureau spécialement aménagé à

cet effet à l'entrée de l'exposition,
Allées Fénélon, de 9 h. à midi.

Des soigneurs seront affectés aux
animaux.

La liste des prix en espèces et les
dons en nature sont exposés chez M.
Boi, négociant, rue du Maréchal-
Foch qui a gracieusement mis une
de ses vitrines à notre disposition.

Un banquet aura lieu à l'hôtel des
Ambassadeurs, à 19 h. 30. Les mem-
bres de la Société qui désireraient y
participer sont priés de se faire inscri-
re avant le 30, terme de rigueur,
chez M. Besombes (épicerie), rue du
Maréchal-Foch, et d'en acquitter le
montant qui est fixé à 15 fr.

Le Comité.

NOS CHEMINS RURAUX

M. Loubet, le sympathique et dé-
voué sénateur du Lot, a reçu de M.
le ministre de l'Agriculture la lettre
suivante :

« Vous avez appelé mon attention
sur l'importance que présente la
construction des chemins ruraux
dans le département du Lot, et vous
m'avez demandé que le concours
technique et financier du Génie rural
fût acquis aux agriculteurs de ce
département, en vue de la réalisation
des entreprises de cette nature.

« J'ai l'honneur de vous faire sa-
voir que je m'efforcerai de donner
satisfaction au désir que vous avez
exprimé, dans la mesure où le per-
mettent les crédits très restreints
dont je dispose actuellement, tant
pour les études des projets que pour
l'attribution de subventions destinées
à faciliter l'exécution des travaux
d'hydraulique agricole et de génie
rural. »

Veillez agréer, etc., etc.

Avis de concours

Un concours pour l'admission à
l'emploi de secrétaire-suppléant des
commissariats de police du ressort
de la Préfecture de police s'ouvrira,
à la Préfecture de police, le 9 octo-
bre 1922.

Arrestation

La gendarmerie a arrêté les nom-
més Daoudi Ahmed ben Mohamed,
50 ans, Abicheh Mehmed ben Moha-
med, 23 ans, Talahadi Mohamed ben
Mohamed, 22 ans, originaires du dé-
partement d'Alger.

Ils sont inculpés de vagabondage.
Ils ont été écroués à la prison de no-
tre ville.

GRAND CAFÉ TIVOLI

Concerts Symphoniques tous les jours

DIRECTION : J.-B. NOUYRIT

Ce soir Jeudi

Berceuse pour violon et piston (G. Fauré),
soliste : M. Bouffartigues.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Nous commencerons prochainement
un nouveau roman plein d'inté-
rêt.

L'Affaire RICHARD

d'après BURFORD-DELANNOY

par

E.-Pierre LUGUET

Catus

Union Sportive Catussienne (réunion du
6 août 1922). — A 3 h., à la Vernière,
course de 100 mètres plats; à 3 h. 30,
départ du championnat cycliste catus-
sien : départ devant le monument aux
Morts, côte de Cahors, mas de Costes,
combe du Loup, contrôle Catus devant la
halle, route de Salvezou, Théâtre, Mont-
gesty, contrôle : arrivée Catus. (Cette course
est réservée aux coureurs du canton).

Pendant la course cycliste, à la Ver-
nière, course à pied : 400 mètres plats et
110 mètres haies; 600 mètres; passage au
contrôle des coureurs de la course cyc-
liste; 1.500 mètres relais; sauts divers;
arrivée du championnat cycliste.

Championnat cycliste, vitesse : 1.000
mètres (réservée aux coureurs catus-
siens, 2^e catégorie).

Les engagements sont reçus chez
M. Lurguie, président; chez M. Puybas-
set, et chez M. Rosières, trésorier de la
société.

Les prix seront exposés à la devanture
de M. Tourriol, pharmacien.

Mercuès

Fête locale. — La jeunesse de Mercuès
organise pour les 29, 30 et 31 juillet, la
fête locale.

Un programme de choix a été composé
par le Comité et comme les années pré-
cédentes, la fête, nous en sommes certains,
obtiendra le plus vif succès.

St-Vincent-Rive-d'Oit

Election du maire. — Dimanche, le
Conseil municipal de St-Vincent était con-
voqué pour procéder à l'élection du maire
en remplacement de M. Delpech, démis-
sionnaire.

Par 9 voix contre 2 et 1 abstention,
M. Delpech a été réélu maire.

Nous félicitons vivement M. Delpech du
témoignage de confiance et de sympathie
que lui ont renouvelés les conseillers mu-
nicipaux de St-Vincent.

Le Boulvé

Concours de tir. — Le concours de tir
organisé par la Société « Les grands ti-
reurs du Boulvé » à l'occasion de la fête
locale a eu un succès tel, que le Comité
d'organisation, a décidé de le continuer
les dimanches suivants. Il a été clos
dimanche dernier. Près de cinq cents
tireurs y ont participé.

Le palmarès a été le suivant :

1^{er} M. Larroque élève de l'Ecole primaire
supérieure de Cahors, originaire du Boulvé;
2^e M. Caumon Léo du Boulvé; 3^e Gui-
gues Daniel fils du sympathique maire du
Boulvé; 4^e Bouyssou Gabriel, du Boulvé;
5^e Nadal Eloi, du Boulvé; 6^e Hugon Gabriel
du Boulvé; 7^e Ausset, de Fargues; 8^e
Campagne, de Montagu du Quercy.

Nos félicitations aux adroits tireurs.

Floressas

Notre recette auxiliaire. — Par décision
du 22 juillet 1922, M. le directeur des Postes
du département du Lot vient de confier la
gérance de la recette auxiliaire municipale
des postes créée à Floressas à Mme Pui-
basset, épicière à Floressas, qui avait été
proposée par le conseil municipal.

Le local affecté à l'Administration des
Postes est également accepté; les travaux
d'aménagement vont commencer incessam-
ment pour que la recette auxiliaire
puisse être mise en activité le 1^{er} septembre
prochain.

Cabrerets

Foire. — Malgré les travaux pressants
de la saison, notre foire mensuelle a eu
son importance habituelle.

Tous les marchés étaient à peu près
bien garnis.

Voici les principaux cours pratiqués :

Gros bœufs de travail, de 3.500 à 4.500
francs; bœufs moyens, de 2.800 à 3.300 fr.;
bœuvillons, de 1.200 à 1.800 fr.; brebis, de
80 à 100 fr.; agneaux, de 60 à 80 fr.

Poulets, 4 fr. 50 la livre; œufs, 3 fr. la
douzaine.

Baucoup de jardinage, tout enlevé à un
bon prix.

Les marchands forains, venus en grand
nombre, ont dû réaliser de bonnes affaires.

Figeac

Le centenaire de Champollion. — Des
fêtes auront lieu prochainement dans
notre ville pour célébrer le centenaire
de Champollion, car c'est en 1822 que
notre illustre compatriote, Champollion
le Jeune, découvrit l'explication de
l'écriture hiéroglyphique des anciens
Égyptiens.

Pour que notre ville puisse fêter di-
gnement ce centenaire, une commission
a été nommée, et des commissaires-qué-
teurs ont été désignés, qui se présente-
ront au domicile des habitants, accom-
pagnés d'un conseiller municipal, afin
de recueillir les souscriptions volontai-
res de chacun, qui, nous l'espérons, se-
ront très fructueuses.

Il s'agit de célébrer un compatriote,
dont la gloire rejallit sur sa petite pa-
trie et sur la grande. Tous les habitants
de Figeac tiendront à honneur d'y con-
tribuer dans la mesure de leurs moyens.
La commission des fêtes s'est assurée
de la présence de M. Colrat, sous-secrétaire
d'Etat, ainsi que du ministre de l'Ins-
truction publique.

Cajarc

Banquet des mutilés. — Dimanche 23 juil-
let, les membres de la Société des mutilés
du Canton de Cajarc, étaient réunis pour
assister à un banquet fraternel.

Dès le matin, M. Pons, président, allait
avec quelques camarades déposer une
belle gerbe de fleurs au monument des
Morts de la guerre.

Les Sociétaires au nombre de 25 se sont
rendus à l'hôtel Cousy pour le banquet.

Ils ont fait le plus grand honneur au
superbe menu dû au talent de l'excellent
chef de maison.

Le banquet était présidé par le président
de la Société, M. Pons, et d'acclamation,
M. le Docteur Larnaudie qui avait été
nommé président d'honneur.

Au dessert, M. Pons prend la parole.

Il remercie le Docteur Larnaudie d'avoir
bien voulu accepter l'invitation qui lui
avait été faite prouvant ainsi qu'il est de
tout cœur avec les mutilés.

Il expose ensuite la situation de la
Société et par des cas qu'il cite, des in-
justices faites, il fait comprendre à tous
les membres de la Société que la nécessité
d'une union complète et durable est
indispensable à la défense des
droits de chacun. Il est applaudi.

M. le Docteur Larnaudie prend ensuite
la parole et dans son beau discours, il
remercie tout d'abord le président de la
Société d'avoir pensé à lui.

Il dit combien il est heureux d'être au
milieu de vrais camarades et d'avoir en-
tendu M. Pons défendre avec chaleur les
intérêts de ceux qui ne sont plus.

Tout son dévouement est acquis à la
Société et à ses membres.

Mais, dit-il, il faut songer à ceux qui
nous ont précédés dans la carrière. Je
veux parler de ceux 1870 qui, blessés ou
malades n'ont qu'un secours bien faible
qu'il faut redemander tous les deux ans.
Et il propose un vœu qui est voté à l'una-
nimité par lequel on demande qu'une
pension soit accordée d'une manière
complète aux combattants de 1870-1871.

Après un excellent café pris chez un
camarade démobilisé, Marcelin Bessac,
les Sociétaires se sont séparés gardant le
meilleur souvenir de la petite fête d'au-
jourd'hui.

Adjudication des bâtiments et terrains
dépendant de l'ancien couvent de Cajarc.

L'adjudication des bâtiments et terrains
dépendant de l'ancien couvent, qui appar-
tenaient au Bureau de Bienfaisance de
Cajarc et dont celui-ci retirait juste de quoi
payer les impôts, a été mise le 23 en adju-
dication, sur la mise à prix de 38.000 fr.

Assistance nombreuse.

Après une lutte assez chaude entre
MM. Chartron de Figeac et Viven huis-
sier à Villeneuve, dans laquelle est inter-
venu à diverses reprises M. Vayssié, Curé
de Cajarc. M. Tarraire notaire à Figeac
a commencé à surenchérir. La lutte a été
vive entre tous sauf M. Chartron qui avait
abandonné.

Elle s'est terminée à 54.900 fr. au profit
de M. Tarraire.

Bonne journée pour le Bureau de Bien-
faisance.

Au dernier moment, nous apprenons
que M. Tarraire a déclaré avoir agi pour
le compte de M. Vayssié, Curé de Cajarc.

Avec les frais prévus, l'immeuble atteint
64.000 fr. environ.

Il était loué en tout 500 fr. !!!

St-Félix

Succès scolaire. — Nous apprenons avec
un réel plaisir que le jeune Rémy Navel,
du Périé, présenté, vendredi dernier, aux
épreuves du certificat d'études primaires,
a été reçu avec la plus belle mention de
tous les candidats admis.

Nous félicitons vivement ce jeune
lauréat, ainsi que son excellent maître,
M. Fabre.

Puybrun

Certificat d'études. — Les examens du
certificat d'études ont eu lieu le 22 juillet,
dans le canton de Bretenoux.

Nos écoles communales présentaient
plusieurs candidats; tous ont été reçus.

Nos félicitations aux élèves et à leurs
dévoués maîtres et maîtresses.

Cuzac

Fête locale. — Notre fête qui doit avoir
lieu dimanche prochain 30 juillet, s'an-
nonce comme des plus brillantes, grâce à
l'organisation et au dévouement du comité
qui apporte le plus grand soin.

Les attractions les plus diverses et un
orchestre de choix attireront le plus grand
nombre de visiteurs auxquels le meilleur
accueil sera réservé.

Gourdon

Tribunal correctionnel de Gourdon. —
Audience du 25 Juillet. — 50 fr. d'amende
pour défaut de certificat d'immatriculation
à Aylon Jésus, 29 ans, journalier, sujet
espagnol.

— 3 mois de prison pour vagabondage
à Combes Edouard 35 ans, sans profession
et sans domicile fixe.

— 16 fr. d'amende, pour violences contre
M. Grégory, propriétaire à Payrignac, à
M. Maurel Edouard 32 ans, propriétaire à
Payrignac.

— 16 fr. avec sursis pour contrevention
à la police des chemins de fer (voiture
sans billet) à M. Melon Valentin 66 ans,
cultivateur à Bétaillie.

— 50 fr. d'amende, pour mouillage de vin,
la régie, partie civile, obtient 200 fr., à
Mme Vve Delcros, débitante.

— Saucier Pierre, 40 ans, domicilié dans
l'arrondissement de Brive, poursuivi pour
bris de clôture et violation de domicile est
relâché par le Tribunal.

L'affaire des dames Delpech, Loubet et
Bonot, a été renvoyée à nouveau au 26
août prochain : un témoin n'ayant pu être
entendu à temps pour l'audience de ce
jour.

Fajoles

Décoration posthume. — Par arrêté
ministériel du 30 septembre 1921 publié au
« Journal officiel » du 2 juillet 1922, la mé-
rite du soldat Denis Antoine du 21^e R. I.
le 25 septembre 1914.

Conseil municipal. — A la session de
mai, le Conseil municipal de Fajoles a
voté la somme de 1.000 pour l'érection sur
la place publique d'un monument aux
enfants de Fajoles morts pour la France.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Nouveaux troubles en Italie

De Rome : Au cours d'un conflit qui
s'est produit à Ravenne entre les socia-
listes et les républicains, à la suite de
divergences de vues sur les questions
économiques, il y a eu sept tués et
trente blessés.

La crise politique à Rome

De Rome : M. Méda, convoqué à Rome,
sera reçu aujourd'hui par le roi. Il sera
vraisemblablement chargé de constituer
le Cabinet.

Le différend Bavière-Reich

De Berlin : Le Conseil des Ministres
qui devait avoir lieu hier a été ajourné
à aujourd'hui.

Dans les milieux bien informés, on
dit que le président Ebert prendrait
l'initiative d'une tentative de concilia-
tion.

On annonce, en outre, que le comte
Lerchenfeld, président du Conseil ba-
varois, se rendra prochainement à Ber-
lin pour entamer des négociations en
vue d'aboutir à un arrangement avec le
Reich.